

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2009

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n° 1860)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1240

présenté par
M. Jean-François Lamour

ARTICLE 41

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Au premier alinéa de l'article L. 139-1 du code de la sécurité sociale, après la référence : « IV », sont insérés les mots : « et du V ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.